Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260708-CM20260704-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
7 JUILLET 2026
DELIBERATION
CM20260704

Le 7 juillet 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 30 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX, Elodie GUILLARD.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Patrice LAMEUL donne pouvoir à Sébastien LERAY, Pascale LE NOUAILLE donne pouvoir à Didier BOURNE, James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, David HAVART donne pouvoir à Maud GAVAUD, Alexandra NOEL donne pouvoir à Solène LE MOING.
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance Elodie GUILLARD

Modification du temps de travail filière administrative, cadre d'emploi rédacteur ou Adjoint principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2026

Lors de sa séance du 1er juin 2025, le conseil municipal s'est prononcé pour le recrutement d'un agent afin effectuer l'autre mi-temps du poste de la secrétaire générale de mairie actuellement en retraite progressive depuis le 1er janvier 2026. Poste filière administrative, catégorie C ou B cadre d'emploi Adjoint administratif principal de 1ère classe, Rédacteur, Rédacteur principal 2em classe, Rédacteur principal 1ère classe, à temps non complet 17.5/35ème. Qui dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pouvait être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Il est nécessaire que la personne actuellement recruté sur ce poste puisse bénéficier d'un temps de travail commun avec la SGM plus important. Aussi il est proposé de modifier le temps de travail de ce poste et de le passer à temps complet 35 heures à compter du 1er septembre 2026.

Vu la saisine du Comité social territorial départemental en date du 30 juin 2026.

Catégorie	Grade	Filière	Temps de travail
C ou B	Adjoint administratif principal de 1ère classe, Rédacteur, Rédacteur principal 2em classe, Rédacteur principal 1ère classe	Administrative	Temps complet

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider la modification du temps de travail du poste ainsi présenté, à compter du 1er septembre 2026
- De modifier le tableau des effectifs
- D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260708-CM20260704-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De valider la modification du temps de travail du poste ainsi présenté, à compter du 1er septembre 2026**
- **De modifier le tableau des effectifs**
- **D'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents.**

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.